

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



CENTRE D'ACCUEIL ET D'ÉVALUATION DES SITUATIONS CAES

📍 8 boulevard du 21^{ème} Régiment d'Aviation - 54000 NANCY
☎ 03 83 17 26 50
✉ caes@asso-ars.org

Jean-Jacques KERBER
Directeur

Tiphaine ZERROUKI
Cheffe de service

MISSION

Conformément à l'arrêté du 13 janvier 2021 relatif au cahier des charges des centres d'accueil et d'évaluation de la situation administrative, cette mission se décline autour de différentes activités :

- L'accueil et l'hébergement temporaires (45 places),
- La domiciliation,
- L'accompagnement dans les démarches juridiques et administratives, en particulier auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA),
- Le diagnostic social et sanitaire, l'orientation vers les dispositifs aval de prise en charge et l'accompagnement dans l'ouverture des droits sociaux,
- Le signalement des vulnérabilités à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII),
- L'orientation, en lien avec l'OFII, vers une solution d'hébergement aval du DNA ou l'information vers une solution de sortie.

FINANCEMENT

État - Immigration et Asile : accueil et hébergement des demandeurs d'asile (BOP 303)

ÉQUIPE

ETP

Personnel administratif

1 directeur	0,10
1 assistante de direction	0,05
1 assistante de gestion	0,05
1 assistante administrative et accueil	0,10

Personnel social

1 chef de service éducatif	0,40
2 travailleurs sociaux.....	2,00
1 agent polyvalent.....	1,00

TOTAL.....3,70

PUBLIC ACCUEILLI

280 ménages dont :

- 23 familles monoparentales
- 30 couples avec ou sans enfants
- 226 personnes isolées
- 1 groupe d'adultes avec enfants

391 personnes dont :

- 217 hommes
- 94 femmes
- 80 enfants mineurs

HÉBERGEMENT SUR L'ANNÉE

Nombre de personnes : **313**

9 535 nuitées

Moyenne journalière : **26 personnes**

Taux d'occupation : **58 %**

DURÉES MOYENNES DE SÉJOUR

Personnes sortantes dans l'année : **24 jours**

Personnes présentes au 31 décembre 2025 : 34 jours



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. LE CAES	2
1.1 La présentation.....	2
1.2 Le fonctionnement	3
1.3 Les spécificités du public et du service	4
2. L'ACTIVITE CHIFFREE EN 2025	5
2.1 Les données quantitatives 2025 sont comparées avec celles de 2023 et 2024	5
2.2 Le public accueilli	5
2.3 Les tranches d'âge et le sexe des personnes admises dans l'année.....	7
2.4 Les statuts des personnes accueillies.....	9
2.5 Le taux d'occupation	10
2.6 La durée de séjour.....	12
2.7 Les orientations et fins de prises en charge.....	12
3. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE ET LES PERSPECTIVES.....	13
CONCLUSION	15
GLOSSAIRE.....	16
ANNEXES	17

INTRODUCTION

Le Centre d'Accueil et d'Évaluation des Situations (CAES) est un dispositif géré par l'Association Accueil et Réinsertion Sociale (AARS), assurant l'hébergement et l'accompagnement de personnes en demande d'asile, conformément à la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile.

Les missions du service se déclinent autour de différentes activités :

- L'accueil et l'hébergement des personnes en situation de demande d'asile sur orientation des services de l'OFII (Office Français de L'Immigration et de l'Intégration),
- L'accompagnement administratif et social de ces personnes et tout particulièrement l'aide à la constitution du dossier OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides),
- La réalisation des orientations des publics selon leurs situations administratives vers d'autres lieux d'hébergement.

Cette structure a accueilli les premiers usagers le 13 avril 2021 en réponse à un appel à projet.

Le pôle asile de l'association est composé de nombreux services d'accompagnement et d'hébergement pour les demandeurs d'asile et les personnes issues de la demande d'asile.

C'est donc tout naturellement que ce dispositif complète l'offre existante.

Ce rapport d'activité va détailler le fonctionnement du service, analyser les données tant qualitatives que quantitatives puis présenter les faits marquants et les perspectives.

1. LE CAES

1.1 La présentation

Le CAES est financé par l'État au titre du BOP 303 afin d'assurer l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile.

En 2025, le CAES a quitté ses hébergements diffus de l'agglomération nancéienne pour intégrer l'hôtel AZALEE à Ludres, site d'hébergement collectif (Annexe 1).

Cet établissement, d'une capacité totale de 85 places, est réparti comme suit : 45 places dédiées au CAES et 40 places réservées à l'HUDA. L'ensemble du site est géré par l'Association AARS.

Concernant l'équipe, elle se compose d'un directeur, d'une cheffe de service et d'un agent administratif. Quant à l'accueil et l'accompagnement, ils sont assurés par deux travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés.

La gestion du quotidien et l'accueil des personnes sont également soutenus par l'équipe de l'hôtel, composée de cinq agents sociaux polyvalents et de trois surveillants de nuit. L'agent social polyvalent précédemment rattaché au CAES a ainsi intégré l'équipe du site de Ludres. Les agents sociaux polyvalents et les surveillants de nuit contribuent à l'accueil et au départ des personnes, à l'entretien des locaux ainsi qu'à l'animation de la vie quotidienne au sein de la structure.

Les bureaux se situent au 8 boulevard du 21^{ème} Régiment d'Aviation à Nancy. Les locaux sont partagés avec les services de la SPADA et de l'hébergement d'urgence (HU).

Les personnes accueillies au CAES sont des demandeurs d'asile primo-arrivants, c'est-à-dire au commencement de leur procédure d'asile et qui sont arrivées sur le territoire français depuis peu de temps. Ils sont orientés par l'OFII, après le passage au GU. Lors de leur passage au GU, leur situation administrative est définie et les usagers reçoivent une attestation de demandeur d'asile précisant s'ils sont en procédure accélérée (originaires de pays sûrs), en procédure normale (originaires de pays non sûrs), ou alors « dublinés » (c'est la procédure de détermination de l'État responsable de la demande d'asile).

Ils ont comme point commun d'être bénéficiaires des Conditions Matérielles d'Accueil (CMA), c'est-à-dire d'avoir la possibilité d'être hébergé sur le Dispositif National d'Accueil (DNA) et de percevoir une Allocation de Demandeur d'Asile : ADA (45 jours après le passage au GU).

Les admissions se font selon une fréquence imposée par l'OFII, à savoir six admissions par semaine. Ce chiffre est établi en fonction des capacités totales de chaque CAES et de l'algorithme de l'OFII. Ces arrivées proviennent majoritairement de Paris et de sa région dans l'objectif de désengorger les hébergements d'urgence, les squats et les camps de fortune qui peuvent s'installer sur ces territoires.

1.2 Le fonctionnement

Chaque semaine, l'accès au logiciel du DNA, associé à une information par mail, permet de connaître les arrivées prévues et les admissions à effectuer.

Lors des admissions, l'équipe va chercher les personnes les plus vulnérables à la gare, les autres personnes se sont vues remettre un plan pour aller de la gare de Ludres à l'hôtel par l'OFII (Annexe 2)

L'accueil administratif est organisé du lundi au jeudi. Les personnes orientées disposent d'un délai de cinq jours pour se présenter.

Le passage à un hébergement collectif, avec une présence professionnelle assurée 24h/24, constitue une évolution majeure dans le fonctionnement du dispositif. La présence d'une équipe de nuit permet désormais d'accueillir les personnes quelle que soit leur heure d'arrivée, y compris en cas de retard lié à des difficultés de transport (train manqué, correspondance tardive, etc.). Cette organisation garantit ainsi un accueil effectif et sécurisé de toute personne orientée vers la structure.

Auparavant, dans le cadre de l'hébergement diffus, l'absence de présence permanente complexifiait les arrivées tardives : certaines situations nécessitaient une orientation temporaire vers le 115 ou mobilisaient les professionnels en dehors des horaires habituels afin d'assurer l'accueil.

Le passage à un hébergement collectif a permis de réduire considérablement l'isolement des personnes accueillies. Les travailleurs sociaux sont également plus présents auprès du public, présence sur site unanimement reconnue comme bénéfique par les personnes hébergées elles-mêmes.

Les personnes sont prises en charge pour une durée cible d'un mois, avec l'obligation d'accepter la future orientation vers une structure d'hébergement du DNA, sous peine de se voir retirer les CMA.

L'accompagnement s'organise par le biais de rendez-vous, principalement sur le lieu d'hébergement, mais également par un accompagnement physique vers les centres de soins notamment.

1.3 Les spécificités du public et du service

L'équipe s'appuie sur plusieurs partenaires qui viennent compléter, par leurs missions respectives, l'accompagnement proposé : la PASS, le CLAT, une pharmacie du secteur pour la délivrance des médicaments, l'EMPP (Équipe Mobile Psychiatrie Précarité), l'UAUP, ainsi que le service Antigone pour les victimes de la traite des êtres humains.

L'aide au récit OFPRA pour les personnes en procédure normale ou accélérée est une étape incontournable de l'accompagnement. Pour les personnes « dublinées », nous informons le Pôle Régional Dublin (PRD) de leur présence sur le CAES afin de poursuivre leur procédure de détermination de l'État responsable de leur demande d'asile.

Le service a également accueilli des personnes enregistrées dans des GUDA expérimentant les guichets France Asile. Dans ce cadre, l'OFPRA est présent pour constituer le dossier administratif et recueillir le récit de vie des demandeurs d'asile. Ainsi, même si le CAES est en partie déchargé de la complétude du dossier OFPRA, l'accompagnement reste essentiel, notamment pour rédiger des compléments de récit et réexpliquer la procédure aux personnes concernées.

À l'issue de leur prise en charge au CAES, les personnes sont orientées vers d'autres structures d'hébergement, principalement des CADA (Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) ou des HUDA (Hébergements d'Urgence pour Demandeurs d'Asile). L'équipe veille alors à informer la personne, à lui faire signer la notification d'orientation et à lui transmettre les billets de train réservés par l'agent administratif.

Les interprètes indépendants ou les services d'interprétariat sont également des partenaires indispensables, tant pour les rendez-vous que pour la traduction des récits. En effet, la majorité des usagers ne parle ou n'a de notions en français hormis ceux venus de pays francophones.

Enfin, l'OFII demeure un partenaire central au quotidien, notamment dans la planification des admissions et l'organisation des orientations à la sortie du dispositif. Les personnes orientées par l'OFII ont cinq jours pour se présenter, sans quoi ils perdent l'usufruit d'une place d'hébergement ainsi que leur ADA.

Force est de constater que les primo-arrivants disposent de peu d'effets personnels et qu'il est parfois nécessaire de leur trouver des vêtements. Pour ce faire, nous sollicitons les caritatifs et les donations. Nous avons également un vestiaire afin d'offrir une aide vestimentaire en situation d'urgence.

La prise en charge d'un mois entraîne un important turn-over au sein de l'hébergement. De plus, le CAES est configuré pour l'accueil de quatre à six personnes par semaine (isolées ou familles). Toutefois, ce rythme n'est pas toujours respecté : certaines semaines ne comptent aucune admission, tandis que d'autres en enregistrent davantage que prévu. Cette variabilité impose à l'ensemble de l'équipe, ainsi qu'à l'encadrement, une grande capacité d'adaptation dans l'organisation du service.

Par ailleurs, la spécificité principale du CAES est « l'étude des situations » : durant la période de prise en charge, l'OFII demande mensuellement la transmission des éventuelles vulnérabilités, afin d'orienter les personnes vers un hébergement plus adapté à leur situation (besoins de soins importants sur un service spécialisé, handicap, femme en fin de grossesse, nécessité d'un hébergement dans une structure collective...). Dans cette optique, la présence d'une équipe 24h/24 permet d'affiner l'évaluation des situations individuelles et d'améliorer la connaissance du public accueilli.

Enfin, il convient de préciser que même en cas de non-présentation au CAES, l'utilisateur est alors domicilié à la SPADA du département.

2. L'ACTIVITE CHIFFREE EN 2025

2.1 Les données quantitatives 2025 sont comparées avec celles de 2023 et 2024

2.2 Le public accueilli

	2023	2024	2025
Ménages admis	225	280	230
Hommes seuls	149	184	164
Femmes seules	32	42	49
Femmes avec enfants	16	22	8
Hommes avec enfants	0	1	0
Couples sans enfant	7	11	6
Couples avec enfants	21	19	3
Groupe avec enfant	0	1	0
Enfants	71	80	17
Nuitées réalisées*	13 001 nuitées	9 535 nuitées	10 938 nuitées

**Le nombre de nuitées réalisées comptabilise le nombre cumulé de nuit passées par chaque personne hébergée sur le dispositif lors de l'exercice de référence N indépendamment de sa date d'admission qui peut avoir eu lieu à l'année N-1.*

Ce premier tableau permet d'établir un comparatif de l'activité avec celle enregistrée lors des deux exercices précédents.

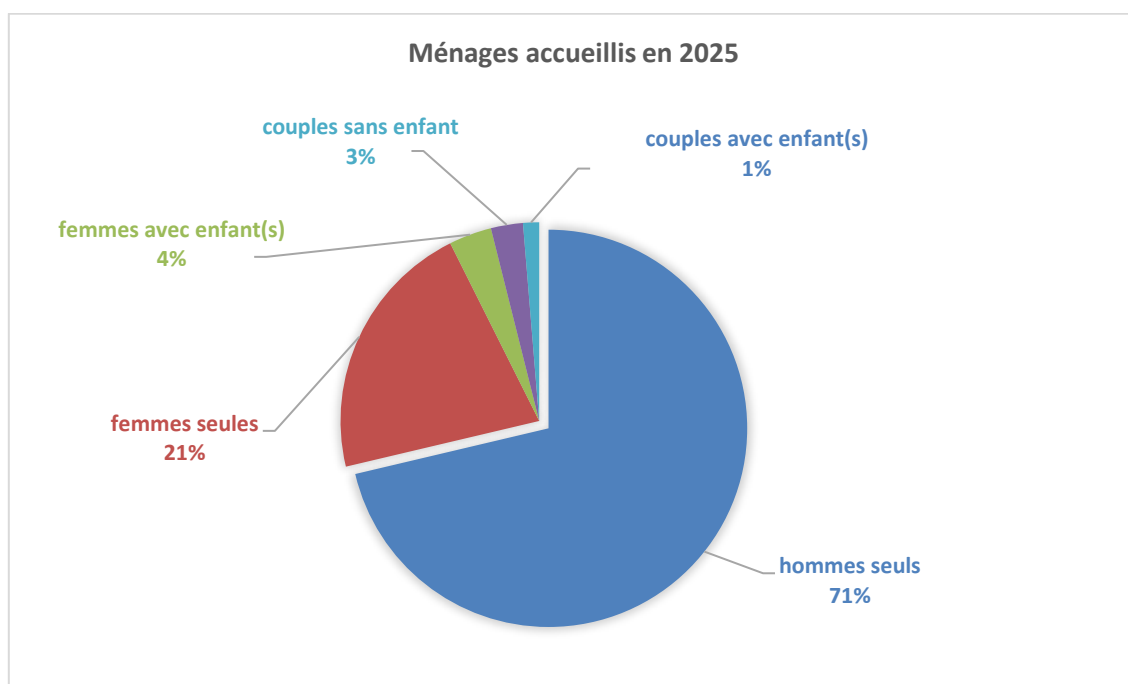
En 2025, si le nombre de ménages pris en charge par le CAES a diminué, la durée d'hébergement, comptabilisée en nombre total de nuitées sur l'année, a augmenté. Le nombre d'entrées plus faible apparaît donc corrélé à une durée d'hébergement globalement plus longue.

Par ailleurs, si la majorité des admissions concerne toujours des hommes isolés (71 % en 2025), cette tendance évolue progressivement. En effet, la proportion de femmes isolées admises (21 % en 2025) est en constante augmentation depuis 2023. À l'inverse, on observe une diminution marquée du nombre de couples (avec ou sans enfants), ainsi que, de manière encore plus significative, des ménages avec enfants

Au total, le CAES a admis au cours de l'année 2025, 230 ménages ainsi répartis :

- 8 familles monoparentales,
- 9 couples avec ou sans enfant(s),
- 213 personnes isolées.
-

Le graphique, ci-après, permet de visualiser plus clairement le profil des ménages qui ont été accueillis.



Ces données confirment que la grande majorité des personnes prises en charge sur le CAES sont des personnes isolées (92% en 2025). Cette tendance s'explique par le fait que la quasi intégralité des orientations vers le CAES proviennent de GU parisiens qui, face à l'épuisement de solutions d'hébergement sur leur secteur, adressent davantage de personnes qui sont arrivées seules en France directement sur Paris et sa région.

L'origine des orientations :

	2023	2024	2025
Origine des orientations	Ménages %	Ménages %	Ménages %
Locale	36 16%	72 26%	10 4%
Ile-de-France	189 84%	208 74%	220 96%
Totaux	225 100%	280 100%	230 100%

Ce tableau montre l'origine des orientations sur notre CAES : 96% venant d'Ile-de-France contre 4% d'orientations locales, c'est-à-dire directement du GUDA de Metz, lorsque les personnes primo-arrivantes déposent une demande d'asile en France. Ces données montrent que les orientations sont toutes des orientations directives de l'OFII, selon l'algorithme imposé (entre 4 et 6 personnes par semaine).

2.3 Les tranches d'âge et le sexe des personnes admises dans l'année

La répartition par tranches d'âge :

	2023	2024	2025
Mineurs	72 22%	80 20%	17 7%
18 à 25 ans	74 23%	89 23%	99 39%
26 à 35 ans	99 30%	126 32%	89 35%
36 à 45 ans	58 18%	56 14%	42 16%
46 à 55 ans	21 6%	29 7%	4 2%
Plus de 55 ans	4 1%	11 3%	5 2%
Totaux	328 100%	391 100%	256 100%

La répartition par sexe :

	2023	2024	2025
Hommes	157 57%	177 54%	174 68%
Femmes	65 24%	76 23%	65 25%
Enfants	53 19%	75 23%	17 7%
Totaux	328 100%	391 100%	256 100%

Les personnes hébergées et accompagnées par le dispositif sont majoritairement âgées entre 18 et 25 ans. Les personnes âgées de plus de 55 ans sont minoritaires. Plus de la moitié des personnes adultes accueillies est de sexe masculin (68%). Les mineurs représentent 7% des personnes accueillies soit 11 filles et 6 garçons.

Les nationalités :

Ce premier tableau détaille le nombre de personnes admises en 2025 selon leur nationalité :

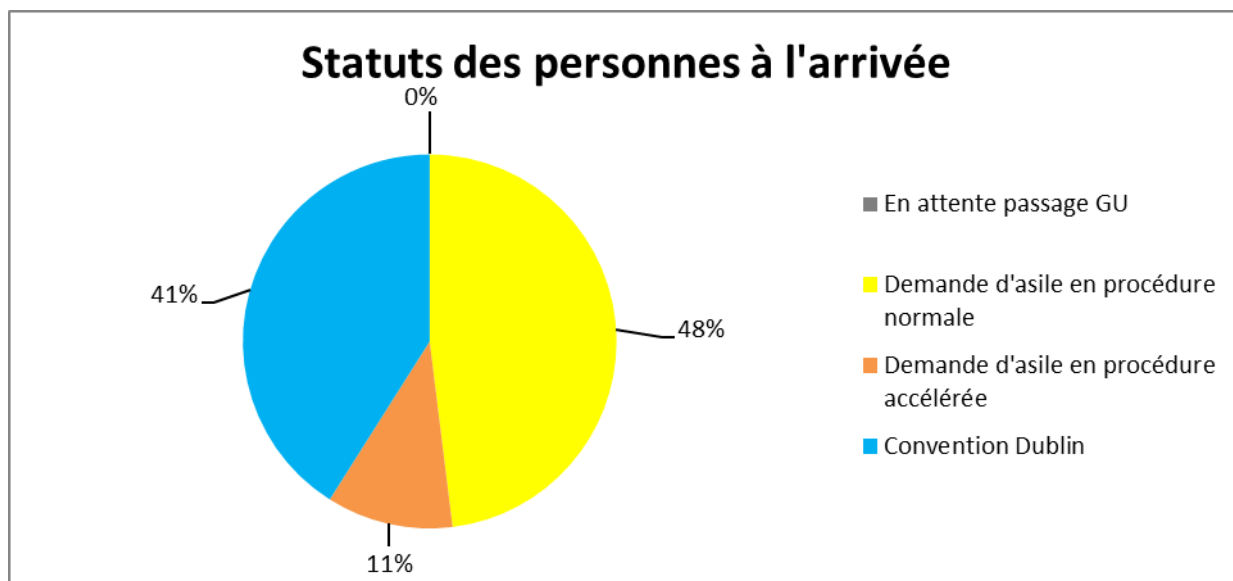
Nationalités			
Soudan	29	Colombie	2
Congo	26	Egypte	2
Afghanistan	24	Népal	2
Somalie	19	Nigeria	2
Chine	14	Rwanda	2
Kosovo	13	Sri Lanka	2
Côte d'Ivoire	12	Congo	2
Guinée	12	Cameroun	1
Angola	9	Centre Afrique	1
Géorgie	8	Chypre	1
Mauritanie	8	Erythrée	1
Sénégal	8	Gabon	1
Mali	7	Niger	1
Bangladesh	6	Ouganda	1
Pakistan	6	Palestine	1
Russie	6	Pérou	1
Indéterminée	6	Serbe	1
Ethiopie	5	Syrie	1
Tibet	4	Turquie	1
Haïti	3		
Sierra Leone	3		
Biélorussie	2		

Avec ce deuxième tableau on a un comparatif des nationalités les plus représentées par rapport aux années précédentes.

	Admissions 2023	Admissions 2024	Admissions 2025
1	Congo	Afghanistan	Soudan
2	Afghanistan	Kosovo	Congo
3	Géorgie	Congo	Afghanistan
4	Soudan/Côte d'Ivoire	Soudan	Somalie
5	Bangladesh	Guinée	Chine

Ces données démontrent une majorité de personnes en provenance du Soudan et du Congo, puis des personnes de nationalité afghane, qui était la première nationalité de l'année 2024.

2.4 Les statuts des personnes accueillies

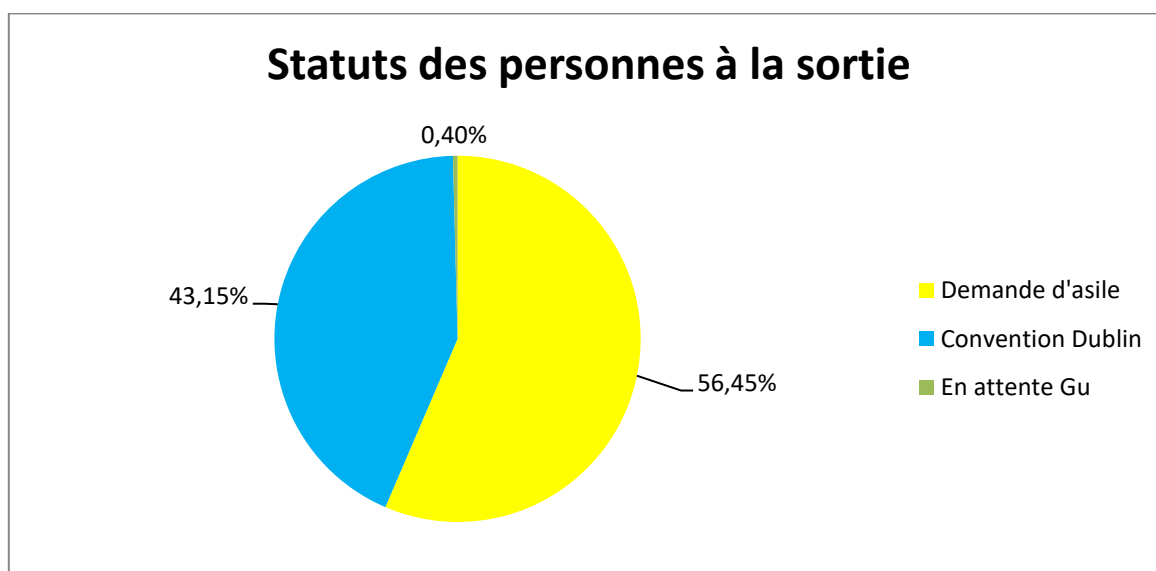


Parmi les 256 personnes admises au CAES sur l'année 2025, la proportion de personnes en procédure normale est majoritaire (48%).

Le statut des personnes après leur passage au guichet unique se répartit donc ainsi :

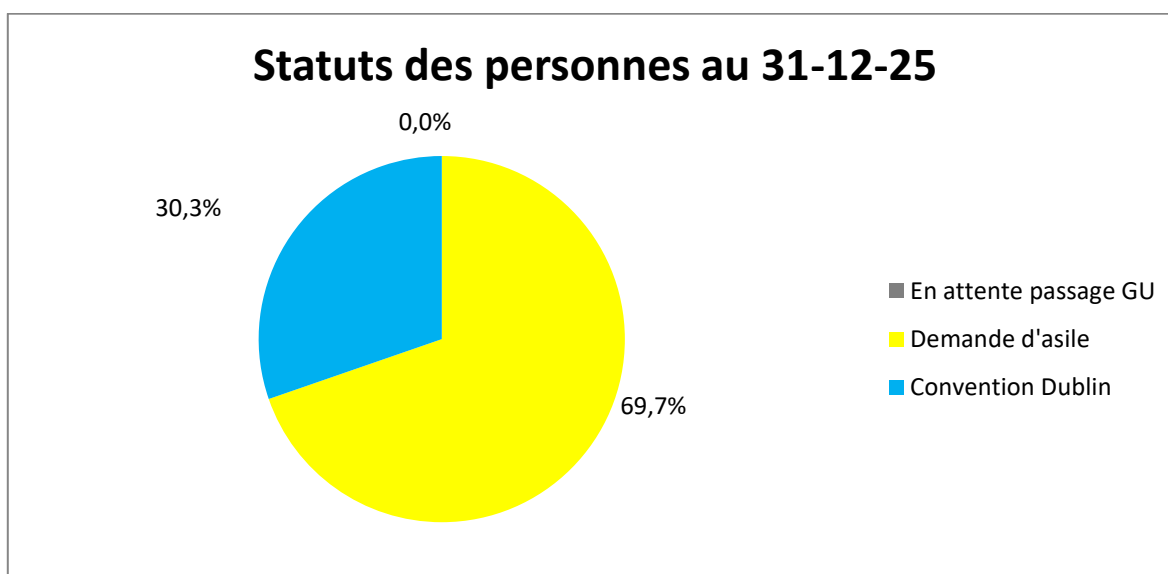
- Procédure normale : 123 personnes
- Procédure accélérée : 28 personnes
- Procédure Dublin : 105 personnes

Ces chiffres confortent la tendance des statuts, à savoir une majorité de personnes en procédure accélérée ou normale (total cumulé de 59%, soit 151 personnes).



Sur les 248 personnes sorties dans l'année, 107 sont des dublinés, 106 sont en procédure normale et 34 en procédure accélérée. Cas exceptionnel, 1 mineur accompagné restait en attente de passage GU.

On retrouve à l'œuvre la tendance évoquée ci-dessus avec une majorité de statuts en procédure normale ou accélérée (56%, soit un total cumulé de 140 personnes).



Au dernier jour de l'année, sur les 33 personnes hébergées au CAES, la proportion des personnes en demande d'asile par rapport aux « dublinés » est à nouveau largement majoritaire (69% soit 23 personnes) et, parmi elles, toutes sont en procédure normale.

2.5 Le taux d'occupation

Taux d'occupation mensuel sur le dispositif CAES

2023 (moyenne : 79%)

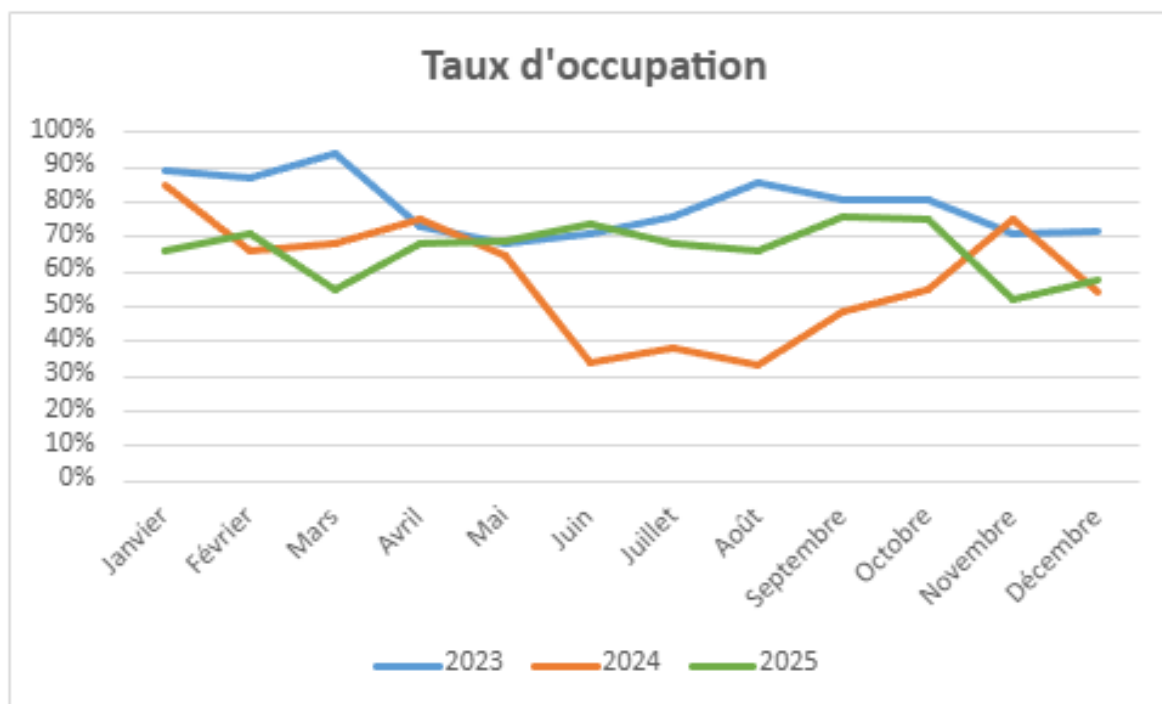
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
89%	87%	94%	73%	68%	71%
Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre
76%	86%	81%	81%	71%	72%

2024 (moyenne : 58%)

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
85%	66%	68%	75%	65%	34%
Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre
38%	33%	49%	55%	75%	54%

2025 (moyenne : 67%)

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
66%	71%	55%	68%	69%	74%
Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre
68%	66%	76%	75%	52%	58%



À partir de novembre, le taux d'occupation a diminué, ce faible taux d'occupation s'explique par la disponibilité accrue de places DNA en région parisienne.

Le taux de 100% est difficilement atteignable du fait du nombre d'orientations hebdomadaires et de la durée de prise en charge. De plus, l'OFII souhaite garder des places disponibles dans l'éventualité d'un démantèlement de camp en urgence.

2.6 La durée de séjour

Les durées moyennes de séjour sont de 44 jours pour les personnes sortantes dans l'année et de 25 jours pour les personnes présentes au 31 décembre 2025.

Par rapport à 2023, les durées de séjour sont plus longues, avec un net recul des séjours courts par rapport à 2024.

Vous trouverez ci-dessous la répartition des durées de séjour des personnes sorties dans l'année.

Durée de séjour	Ménages sortis en 2023	Ménages sortis en 2024	Ménages sortis en 2025
Moins de 1 semaine	0	55	4
De 1 semaine à 1 mois	61	139	36
De 1 à 2 mois	126	92	141
Plus de 2 mois	38	7	35
Totaux	225	293	216

Ces données montrent que la durée de séjour identifiée par le cahier des charges, à savoir de 30 jours, n'est pas tenue pour plusieurs raisons et pour la majorité des personnes accueillies :

- La volonté de saturation du DNA par les services de l'OFIL, ce qui a conduit à des orientations quelques jours après l'admission au service (durée de séjour de moins de 1 semaine).
- L'annulation d'orientations dans certains cas quand le futur hébergement n'est pas adapté à la situation de la personne (problématiques médicales), de ce fait, les personnes restent plus longtemps sur le CAES, jusqu'à une nouvelle orientation.

141 ménages sont sortis du dispositif entre 1 mois et 2 mois de prise en charge, soit la majorité, cela s'approchant de la durée de prise en charge attendue, d'un mois maximum.

2.7 Les orientations et fins de prises en charge

Les sorties du dispositif se répartissent entre orientations (98 %) et départs volontaires (2 %). Les orientations constituent la continuité logique du parcours des demandeurs d'asile transitant par un CAES.

Les départs volontaires restent marginaux. Lorsqu'ils surviennent, ils correspondent le plus souvent à un souhait de retour vers Paris ou sa région, où les personnes disposent de solutions d'hébergement chez des tiers, en famille ou au sein de leur communauté.

Le comparatif des motifs de fin de prise en charge et les orientations :

	2023	2024	2025
Motif de fin de prise en charge	M		%
Orientation vers un autre dispositif	204 91%	284 97%	212 98%
Départ volontaire	19 8%	9 3%	4 2%
Autre	2 1%	- -	- -
Totaux	225 100%	293 100%	216 100%

La répartition par dispositif des 212 orientations :

Orientation vers un autre dispositif	Ménages	%
HUDA	102	48,1%
CADA	91	42.9%
ATSA	4	1.9%
PRAHDA	2	0.9%
AUTRES DISPOSITIFS DNA	12	5,7%
AUTRES DISPOSITIFS	1	0.5%
Totaux	212	100%

Conformément à leur situation administrative des, la majorité des personnes sont orientées vers des HUDA ou des CADA. Il convient de préciser que les CADA accueillent principalement des personnes en procédure normale, tandis que les HUDA sont davantage destinés aux personnes dublinées ou en procédure accélérée.

Les orientations sont prononcées en fonction des places disponibles, des vulnérabilités des demandeurs d'asile et parfois compte tenu de la création de places d'hébergement sur certains dispositifs.

3. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE ET LES PERSPECTIVES

Voici un listing des faits marquants de l'année 2025, certains impactant l'organisation du service, d'autres améliorant la qualité de prise en charge des usagers :

- Bien que le CAES ne soit pas un dispositif d'hébergement d'urgence, le rythme des orientations prononcées par l'OFII nous oblige à adapter en permanence nos modes de fonctionnement.
- Le recours au télétravail est possible pour certaines tâches administratives, sans être toutefois systématique, compte tenu de la densité de l'activité du service.

- L'hébergement collectif au sein d'un hôtel entraîne des sollicitations récurrentes auprès du service technique de l'association, des entreprises extérieures ou des bailleurs.
- La présence de personnes présentant des vulnérabilités médicales importantes reste un constat récurrent cette année. L'orientation de ces publics est plus complexe, car leur futur hébergement doit impérativement être situé à proximité du CHRU. En conséquence, leur durée de séjour au CAES est généralement plus longue.
- La présence de personnes présentant des vulnérabilités médicales importantes reste un constat récurrent cette année. L'orientation de ces publics est plus complexe, car leur futur hébergement doit impérativement être situé à proximité du CHRU. En conséquence, leur durée de séjour au CAES est généralement plus longue.
- Malgré un partenariat efficace avec la PASS, l'accès aux soins reste limité en raison de l'absence de couverture santé (délai de carence de trois mois après l'entrée sur le territoire français) et de délais de rendez-vous pouvant atteindre deux à trois semaines. À noter que le service prend en charge le financement des médicaments.
- Les besoins en matériel restent fréquents et importants, liés soit à des départs de personnes avec des effets (draps, clés, ustensiles), soit à des dégradations ou mésusages du matériel électroménager.
- La mise en place d'actions collectives connaît une participation inégale, en raison des départs fréquents et du caractère court de la prise en charge. La durée d'un mois ne favorise pas toujours l'engagement des usagers dans ces actions, les priorités restant l'installation, les démarches d'asile et l'appropriation du nouveau cadre de vie.
- Des formations en droit des étrangers, sur la traite des êtres humains et les premiers secours en santé mentale ont été proposées aux travailleurs sociaux, ainsi que des séances d'analyse des pratiques professionnelles menées conjointement avec le service de la SPADA.
- Des cours de français sont dispensés au sein de l'hôtel par des bénévoles de la commune.

En tenant compte de ces constats et des missions du CAES, les perspectives pour l'année 2026 sont nombreuses et variées :

- Consolider le partenariat avec l'OFII par le biais de rencontres régulières,
- Réfléchir avec les acteurs locaux concernés sur les problématiques santé rencontrées (l'Agence Régionale de Santé, la MDPH, le CHU) et développer des partenariats pour une meilleure coordination entre nos services,
- Poursuivre le développement de formations adaptées aux professionnels sur des thématiques diverses (géopolitique de certains pays, appropriation de la nouvelle réforme du droit d'asile, enfants et adolescents de l'exil, télétravail...),

- Travailler davantage avec les usagers la notion de savoir habiter, par le biais d’ateliers, d’actions collectives et le “faire avec”,
- Remettre en place le COPIL asile au sein de l’association, en invitant les salariés de chaque service à échanger sur leurs pratiques, organiser des actions communes,
- Poursuivre la mise en place de temps de convivialité en faveur des familles et personnes isolées accueillies.

CONCLUSION

Le CAES, dans son fonctionnement et son rythme en lien avec les arrivées hebdomadaires, peut parfois s’apparenter à un service d’urgence, bien qu’il n’en soit pas un.

L’année 2025 a été marquée par un taux d’occupation à géométrie variable mais globalement plus bas que les années précédentes. Cette baisse des arrivées a permis aux professionnels de renforcer l’accompagnement individualisé des personnes accueillies, d’approfondir le suivi social et administratif, et de consolider le travail partenarial, contribuant ainsi à une meilleure qualité de prise en charge.

Après quatre ans et demi d’existence de ce service, l’équipe a pu et montre au quotidien une réelle expérience et capacité à accueillir ces personnes dans le respect et la dignité en adéquation avec les valeurs associatives.

Le service du CAES vient compléter l’offre au sein du pôle Asile pour l’accueil des primo-arrivants sur le territoire.

GLOSSAIRE

ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile

ATSA : Accueil Temporaire Service de l'Asile

BOP : Budget Opérationnel de Programme

CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile

CAES : Centre d'Accueil et d'Évaluation des Situations

CHU : Centre Hospitalier Régional

CLAT : Centre de Lutte Antituberculeuse

CMA : Conditions Matérielles d'Accueil

COPIL : Comité de pilotage

DNA : Dispositif National d'Accueil

EMPP : Equipe Mobile Psychiatrie Précarité

GU : Guichet Unique

HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers

MADA : Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile

MDPH : Maison Départementale des personnes handicapées

OFII : Office Français de l'Immigration et d'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

PASS : permanence d'Accès aux Soins de Santé

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PRAHDA : Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile

PRD : Pôle Régional Dublin

SPADA : Structure de Premier Accueil pour les Demandeurs d'Asile

ANNEXES

GARE DE LUDRES vers HOTEL AZALEE: CAES AARS

291 RUE BERTHOLET, 54710 LUDRES

